

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2014-098/PR/MB portant affectation d'une parcelle de terrain au profit du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs.

n° 2014-098/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
4 février 2014

Numéro JO  
n° 3 du 15/02/2014

Date du numéro  
15 février 2014

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

**VU** Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Janvier 2014.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est affecté une parcelle de terrain d'une superficie de 4 500 m2 environ sise au Quartier 6 Zone Sans Fils, Avenue Nasser à distraire du TF n°11213 appartenant au Ministère de la Jeunesse et des Sport au profit du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs.

### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une Mosquée financée par l'Etat du Qatar.

### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

---

#### Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**